



Conseil Municipal du 6 octobre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
30/09/2022

Conseillers en exercice
19

Présidente : Mme Brigitte MEL

Secrétaire de séance : Mme Leïla CARACCHIOLI

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le jeudi 6 octobre 2022, à 20 heures 30, à la Maison des associations, sous la présidence de Mme Brigitte MEL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Brigitte MEL, Daniel GUÉZENNEC, Sandie COZ, Bernard LACHIVER, Gwénaëlle QUERE, Jérôme CALMELS, Guy LE FUR, Raymond TESSIER, Françoise LAURENT, Jacques ROBIC, Leïla CARACCHIOLI, Nadège RUAULT, Caroline JACQ, Florence SIMON, Erwan MORVAN, Anaïs MEL et Mohamed KCHACH.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Michèle GALOPIN et Benoît PÉRIOU

D 2022 10 06 01 – TRAVAUX DE VOIRIE 2022 – TRANCHE SUPPLEMENTAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'ils ont délibéré lors de la dernière réunion du Conseil, en date du 14 septembre 2022, concernant les travaux de voirie 2022.

La proposition de l'entreprise COLAS a été retenue pour un montant HT de 54.844,00 € s'agissant de la tranche ferme du marché.

Lors de l'appel d'offres, une prestation supplémentaire éventuelle avait été demandée concernant la reprise du carrefour au Runic.

Cette prestation a été chiffrée à 11.762,25 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil de retenir l'offre complète, soit 54.844,00 € HT pour la tranche ferme, et 11.762,25 € HT pour la tranche supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir l'offre globale de l'entreprise COLAS, soit 54.844,00 € HT pour la tranche ferme, et 11.762,25 € HT pour la tranche supplémentaire, et autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D 2022 10 06 02 – SUBVENTION REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2022

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que, dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental pour la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2022, il est proposé à chaque commune de présenter un dossier correspondant à l'une des thématiques suivantes :

- Aménagement de liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière,
- Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de transports en commun,
- Aménagements de sécurité aux abords des établissements recevant du public,
- Aménagements visant à renforcer l'accessibilité, le partage de la route et l'apaisement de la vitesse, notamment les radars pédagogiques, les zones 20 ou 30 et les chaussées à voies centrales banalisées.

Elle propose de présenter le projet d'aménagement et de sécurisation des abords de l'école de Kéristin, pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à la somme de 200.000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour retenir le projet d'aménagement et de sécurisation des abords de l'école de Kéristin, pour un montant prévisionnel HT de 200.000,00 €, pour la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2022, et autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D 2022 10 06 03 – COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil que suite au remaniement du Conseil Municipal, il est nécessaire de remodeler les commissions communales.

Ont été élus, comme suit, les membres des commissions communales :

LITTORAL ENVIRONNEMENT CIMETIERE PATRIMOINE	<u>Référents</u> : Daniel GUEZENNEC - Raymond TESSIER Françoise LAURENT - Nadège RUAULT - Mohamed KHCHACH Jacques ROBIC - Leïla CARACCHIOLI
COMMUNICATION VIE ACTIVE (SPORT) ANIMATION CULTURE	<u>Référents</u> : Sandie COZ - Jacques ROBIC Caroline JACQ - Anaïs MEL - Françoise Laurent Leïla CARACCHIOLI - Nadège RUAULT - Erwan MORVAN
TRAVAUX (VOIRIE, BATIMENTS) SECURITE	<u>Référents</u> : Bernard LACHIVER - Guy LE FUR Sandie COZ - Jérôme CALMELS - Benoît PERIOU Jacques ROBIC - Erwan MORVAN
AFFAIRES SOCIALES AFFAIRES SCOLAIRES ENFANCE JEUNESSE	<u>Référents</u> : Gwénaëlle QUERE - Michèle GALOPIN Françoise LAURENT - Caroline JACQ - Florence SIMON Anaïs MEL - Nadège RUAULT
FINANCES URBANISME ECONOMIE	<u>Référents</u> : Jérôme CALMELS - Benoit PERIOU Sandie COZ - Jacques ROBIC - Mohamed KHCHACH Bernard LACHIVER
ADMINISTRATION GENERALE CCAS	Brigitte MEL - Daniel GUEZENNEC Gwénaëlle QUERE - Michèle GALOPIN - Françoise LAURENT Guy LE FUR - Caroline JACQ - Anaïs MEL - Florence SIMON
CMJ	Caroline JACQ - Nadège RUAULT - Florence SIMON Michèle GALOPIN - Benoît PERIOU
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	<u>Titulaires</u> : Bernard LACHIVER - Jérôme CALMELS - Sandie COZ <u>Suppléants</u> : Benoît PERIOU - Guy LE FUR - Daniel GUEZENNEC

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D 2022 10 06 04 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DE VOIRIE

Le conseil a désigné les représentants suivants au Syndicat de Voirie :

- Titulaires : Brigitte MEL, Bernard LACHIVER, Guy LE FUR
- Suppléants : Jacques ROBIC, Jérôme CALMELS et Erwan MORVAN

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D 2022 10 06 05 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CA DE L'ULAMIR

Le conseil a désigné les représentants suivants au Conseil d'Administration de l'ULAMIR :

- Titulaires : Brigitte MEL et Michèle GALOPIN
- Suppléants : Gwénaëlle QUERE et Caroline JACQ

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**D 2022 10 06 06 – ECOLE DE KERISTIN – EXTENSION DE LA TELEGESTION
POUR LE CHAUFFAGE**

Monsieur Bernard LACHIVER, adjoint aux travaux, fait part aux membres du Conseil qu'il convient de mettre en place une télégestion pour le chauffage de l'école de Kéristin, afin de gérer au mieux la température et de surveiller les pics de consommation.

La société ECS a établi un devis d'un montant HT de 7.258,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la proposition de la société ECS pour un montant HT de 7.258,00 €.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D 2022 10 06 07 – ECOLE DE KERISTIN – TELEGESTION POUR LE CONTROLE D'ACCES

Monsieur Bernard LACHIVER, adjoint aux travaux, fait part aux membres du Conseil qu'il a été décidé de faire des travaux d'aménagement et de sécurisation aux abords de l'école de Kéristin, et notamment de mettre en place un contrôle d'accès à l'entrée.

Pour la télégestion de ce contrôle d'accès, la société ECS a établi un devis d'un montant HT de 8.631,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la proposition de la société ECS pour un montant HT de 8.631,00 €.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ